

BUDGET COMMUNAL 2023

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23
du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Le projet de budget initial 2023 est particulièrement marqué par le phénomène d'hyperinflation qui frappe notre économie depuis le déclenchement de la crise économique provoquée par la guerre en Ukraine.

Au niveau des dépenses, les conséquences de cette inflation hors du commun se font ressentir au niveau de quatre postes principaux. Tout d'abord, les dépenses de personnel et les pensions des mandataires connaissent ainsi une augmentation importante de près de 12%, provoquée par la prise en compte, en année pleine, des cinq indexations salariales automatiques que nous avons connues en 2022 ainsi que par la prévision de 2 indexations supplémentaires actuellement annoncées par le Bureau Fédéral du Plan en 2023. Ensuite, les dépenses de fonctionnement connaissent une majoration encore plus importante de plus de 15%, résultat principalement de la flambée des prix de l'énergie. Sur la base des consommations énergétiques réelles, le coût des dépenses d'électricité et de gaz a été multiplié par 4 pour tenir compte des prix du nouveau marché de fourniture organisé par l'IPFBW. Par ailleurs, les dépenses de transfert, principalement les dotations au CPAS, à la Zone de Police et à la Zone de Secours, connaissent également une augmentation importante en lien, principalement, avec l'indexation des salaires et l'augmentation des dépenses énergétiques que ces entités connaissent elles-mêmes. Enfin, le dernier impact important de l'inflation se situe au niveau des dépenses d'investissements. Les projets en cours connaissent des majorations liées à l'application automatique des formules légales de révision et les nouveaux projets doivent voir leurs prévisions majorées de plus de 15% afin de tenir compte de ces augmentations de coût à venir.

En ce qui concerne les recettes, des majorations importantes sont également observées. Celles-ci sont malheureusement uniquement le fruit de l'application des paramètres macroéconomiques marqués par la forte inflation. Contrairement à ce que les pouvoirs locaux ont pu connaître avant 2018, les recettes ne sont pas portées par une croissance économique régulière bénéfique pour les différents secteurs de l'économie. Cette situation économique d'hyperinflation sans croissance est particulièrement problématique et impose une gestion budgétaire prudente à tous les niveaux de pouvoir. Au final, les majorations observées au niveau des trois principales recettes qui atteignent plus de 10% (en intégrant la correction technique opérée au niveau des recettes IPP) ne permettent pas de couvrir les majorations de dépenses liées à l'inflation.

Malgré cette situation négative, l'équilibre budgétaire est atteint, sans augmentation de la fiscalité communale, grâce aux efforts importants réalisés depuis le début de la mandature tant au niveau des dépenses de personnel, de fonctionnement que des charges de la dette, le tout, en constituant, vu la nécessaire prudence budgétaire qui s'impose, des provisions importantes qui nous permettront de prendre en charge de nouvelles augmentations de dépenses liées à l'inflation ou la non réalisation de recettes qui pourrait découler de l'absence de croissance économique structurelle.



2 ■ Budget ordinaire 2023

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un équilibre strict, à l'instar du budget initial 2022. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 882.920,98 €. Tenant compte des prélèvements proposés, le boni général s'élève à 633.854,05 €.

Recettes ordinaires exercice propre	10.642.832,25 €
Dépenses ordinaires exercice propre	10.642.832,25 €
BONI exercice propre	0,00 €
Recettes globalisées ordinaires	11.533.628,23 €
Dépenses globalisées ordinaires	10.650.707,25 €
Boni avant prélèvements	882.920,98 €
Prélèvements	249.066,93 €
BONI général	633.854,05 €

Les opérations reprises au niveau des exercices antérieurs concernent l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2022 suite à la modification budgétaire n°2, soit un boni général de 890.795,98 €, ainsi que des remboursements de charge de personnel au CPAS dans le cadre d'une régularisation barémique.

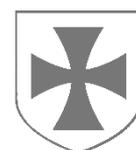
Le prélèvement repris dans le tableau ci-dessus consiste en un transfert de moyens vers le service extraordinaire de 249.066,93 € afin de garantir le financement des investissements à moyen terme.

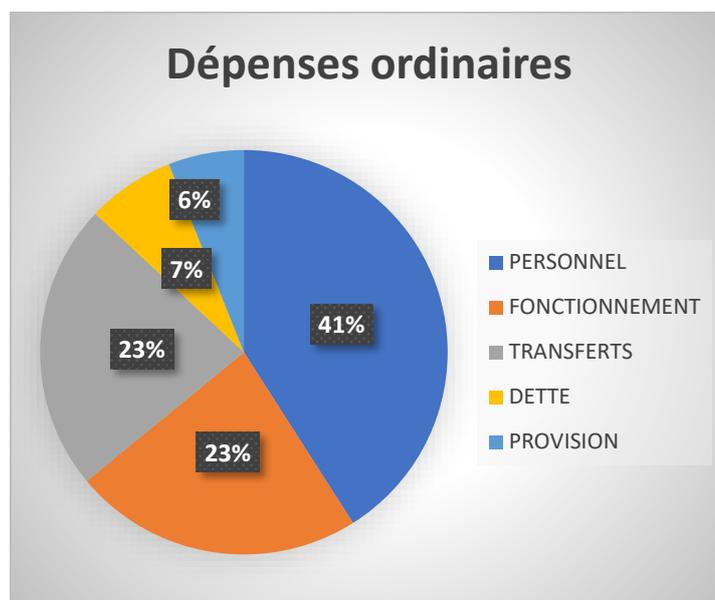
a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.642.832,25 €**.





Variation des dépenses ordinaires :

	2022 MB2	2023 INI	Variation %
Personnel	3.927.243,83	4.397.781,09	11,98
Fonctionnement	2.118.812,89	2.442.253,61	15,27
Transfert	2.272.323,76	2.417.105,19	6,37
Dette	634.458,60	703.505,11	10,88
Provision	0,00	682.187,25	NA

La majoration des **dépenses de personnel et des pensions des mandataires** est de 470.537,26 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'intégration, en année pleine, des 5 indexations opérées en 2022 et de 2 indexations supplémentaires prévues par le Bureau fédéral du Plan en 2023. Aucun nouvel engagement n'est prévu dans le cadre de ce budget 2023, à l'exception du Conseiller en prévention, ½ temps, partagé par le Commune et le CPAS, s'agissant d'une obligation légale.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, une augmentation de 323.440,72 € est observée. Cette augmentation importante est due à la prise en compte de l'explosion du coût de l'énergie. Les dépenses énergétiques augmentent ainsi de 342.465,84 € pour atteindre plus de 600.000 €. Le principal poste d'augmentation est l'éclairage public qui représente un montant de 270.000 €. Les prévisions intégrées dans le projet de budget ont été établies sur la base d'une analyse fine des consommations réelles. Un suivi rapproché sera assuré afin de tenir compte de l'évolution réelle des prix de l'énergie. En-dehors des coûts énergétiques, les dépenses de fonctionnement diminuent de près de 20.000 €.

Les **dépenses de transfert** augmentent de 144.781,43 € par rapport à l'initial 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact des indexations des dépenses de personnel et de l'inflation des prix de l'énergie au sein du CPAS, de la Zone de Police et de la Zone de Secours :

- Dotation au CPAS : +66.298,36 € ;



- Dotation à la zone de Secours : +20.217,88 € ;
- Dotation à la zone de Police : +62.438,75 € ;
- Subsidés aux fabriques d'église : -7.584.84 €.

Pour rappel, comme lors des exercices précédents, les moyens destinés au soutien aux associations qui s'élèvent globalement à 11.000 € feront l'objet d'une répartition dans le cadre de la première modification budgétaire.

Les **dépenses de la dette** augmentent de 69.046,51 €. Cette augmentation est liée au relèvement des taux de référence observés sur les marchés des suites de la crise économique actuelle. Le niveau des charges de la dette reste néanmoins relativement bas par rapport au passé (en 2018, les dépenses atteignaient près d'1,250 millions € contre 700.000 € en 2023) en raison des différentes opérations de gestion active de la dette réalisées, notamment en 2022.

Enfin, une **provision** d'un montant de 682.187,25 € est constituée en vue de faire face à l'augmentation attendue des dépenses énergétiques qui a, bien entendu, également un impact au niveau des dépenses extraordinaires. Le montant de cette provision correspond aux recettes supplémentaires one-shot que nous devrions percevoir en matière de centimes additionnels à l'IPP en lien avec la réforme de la comptabilité publique au niveau de l'Etat fédéral. Cette modification devrait nous amener à percevoir 14 mois de recettes IPP en 2023. Le caractère non structurel et incertain de ces recettes supplémentaires justifie la constitution de cette provision.

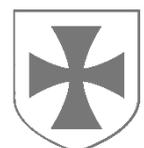
b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.642.832,25 €.**

L'importante inflation que nous connaissons actuellement impacte favorablement les principales recettes du budget ordinaire. En effet, celle-ci sont, directement ou indirectement, liées aux différents indices macroéconomiques influencés par l'inflation. Une augmentation importante est notamment observée au niveau des additionnels à l'IPP. Cependant, comme mentionné plus haut, la majeure partie de cette augmentation est liée à la réforme de la comptabilité publique au niveau de l'Etat fédéral qui l'amènera à verser aux communes 14 mois au lieu de 12 mois de recettes IPP. Cette augmentation est donc one-shot et, par ailleurs, présente un caractère incertain. La recette IPP doit donc être corrigée de ces 2 mois supplémentaires. Enfin, malgré ces augmentations observées



fortement influencées par l'importante inflation que nous connaissons, la recette IPP projetée pour 2023, n'atteint toujours pas la prévision de recette suivant l'évolution « naturelle » attendue des additionnels IPP pour notre commune. Cet état de fait traduit donc un maintien de la contraction de la recette IPP observée lors des exercices précédents.

De manière synthétique, l'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

	2022 MB2	2023 INI	Variation %
Additionnels IPP	3.624.346,56	4.775.310,76	31,76
<i>Additionnels IPP corrigé</i>	3.624.346,56	4.093.123,51	12,93
Additionnels PRI	2.055.380,53	2.199.275,76	7,00
Fonds des communes	1.221.626,03	1.348.336,65	10,37

Les prévisions relatives aux trois principales recettes évoluent donc, pour l'essentiel, en fonction de la forte inflation qui traverse notre économie. Néanmoins, les majorations de recettes observées ne permettent pas de couvrir les majorations de dépenses liées à l'inflation.



3 ■ Budget extraordinaire 2023

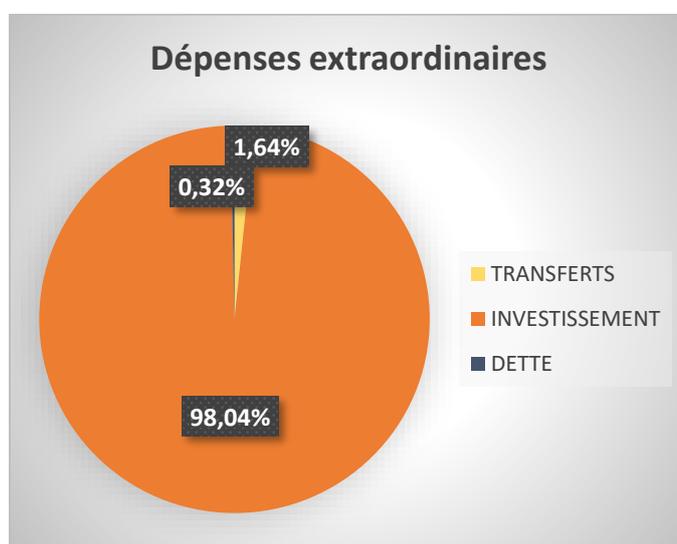
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à l'équilibre, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	4.886.973,08 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	6.418.695,39 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	- 1.531.722,31 €
Prélèvements	1.531.722,31 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	6.744.946,75 €
Dépenses globalisées extraordinaires	6.744.946,75 €
BONI général	0,00 €

a) Les dépenses extraordinaires :

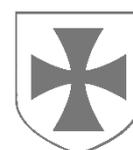
Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2023 :

Projets	Montant
Travaux projet nouveau site technique et hangar	1.650.000,00 €
Travaux PIC/Pimacy 2022-2024	1.474.380,13 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain	965.000,00 €
Plan inondations	855.000,00 €
Projet Wallonie Cyclable 2023	375.000,00 €
Réfection voiries diverses 2023/bail entretien	250.000,00 €
Réfection de la grange rue des Six Heures - Révisions et avenants	120.000,00 €
Dalles de béton 2023	100.000,00 €
Plan trottoirs	100.000,00 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	50.000,00 €
Remplacement éclairage LED 2023	50.000,00 €
Équipement hangar communal (matériel divers)	40.000,00 €
Subside F.E. Saints-Joseph-et-Martin	38.273,51 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux	30.000,00 €
Acquisition de caveaux-cavernes-caveaux sans fonds	30.000,00 €
Subside F.E. Notre Dame	27.364,15 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles,...)	25.000,00 €
Accessibilité PMR aux services publics (Jadinon)	22.000,00 €
Honoraires rénovation maison communale	20.000,00 €
Budget participatif	20.000,00 €
Travaux d'élégage spécifiques	20.000,00 €
Subside F.E. Saints-Vincent & Martin	19.506,97 €
Acquisition de mobilier/équipement maison communale	15.000,00 €
Entretien et aménagement des infrastructures scolaires	15.000,00 €
Entretien des infrastructures sportives	15.000,00 €
Honoraires agrandissement cimetière de Walhain	15.000,00 €
Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique	15.000,00 €
Honoraires travaux de performance énergétique	15.000,00 €
INBW - libération particip. travaux d'égouttage Rue Cruchenère	10.553,21 €
Mobilier Grange des Six Heures	10.000,00 €
Restauration des chapelles et potales	7.500,00 €
Containers à puce	5.000,00 €
Acquisition de mobilier écoles	4.000,00 €
INBW - libération particip. travaux d'égouttage Rue Sucrierie	3.949,32 €
InBW - libération participations égouttage prioritaire Trichon-Abbesse	2.103,52 €
InBW - libération participations égouttage prioritaire Grand-Rue	2.054,91 €
InBW - libération participations égouttage rue de la Sucrierie	1.934,67 €
Prise de participation dans l'intercommunale Ecetia	75,00 €
Total	6.418.695,39 €



Les moyens spécifiques mobilisés pour la mise en œuvre du **Plan d'actions inondations** s'élèvent à **855.000 €** et se répartissent comme suit :

Projets	Montant
Acquisition de terrains/droits réels dans le cadre du Plan inondations	150.000,00 €
Plantation de haies/arbres dans le cadre du Plan inondations	10.000,00 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	225.000,00 €
Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	300.000,00 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	20.000,00 €
Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage	100.000,00 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	50.000,00 €
Total	855.000,00 €

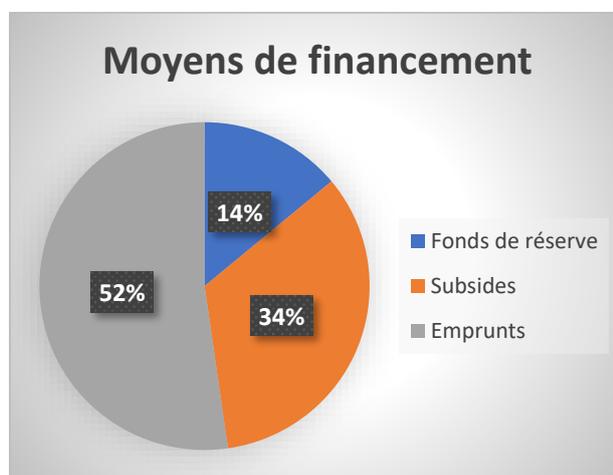
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2023 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 896.515,26 €
- Subsidés : 2.166.927,83 €
- Emprunts : 3.355.252,30 €



4 ■ Etat des fonds de réserves et des provisions

L'évolution des fonds de réserves et des provisions tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2023 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2021	Disponible présumé fin 2022	Dotation prévue au budget 2023		Utilisation prévue au budget 2023	Solde présumé fin 2023
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	876.318,85	876.318,85	0,00	0,00	0,00	876.318,85
Fonds de réserve extraordinaire	1.337.220,69	2.052.058,47	249.066,93	326.251,36	1.857.973,67	769.403,09
Provisions	685.259,13	685.259,13	682.187,25	0,00	0,00	1.367.446,38
TOTAL	2.898.798,67	3.613.636,45	931.254,18	326.251,36	1.857.973,67	3.013.168,32

En tenant compte des différentes alimentations et utilisations prévues au budget 2022 et au projet de budget 2023, **les moyens mis en réserve et en provisions sont estimés, fin 2023, à 3.013.168,32 €.**

